Cinquante troisième année. - N ° 230 A Vendredi 29 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1367

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

802 358 036 RCS Lyon.
RGG.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 2450000.00 EUR.
Adresse : 125, Rue Garibaldi, 69006 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SOCIETE ABSORBANTE : GERIMMO, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est à LYON (69 006), 125 rue Garibaldi, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 477 506 927, SOCIETE ABSORBEE : RGG, SAS au capital de 2 450 000 €, dont le siège social est à LYON (69 006), 125 rue Garibaldi, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 802 358 036, 1 - Fusion par voie d'absorption par la Société GERIMMO de la Société RGG. 2 - A l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, la société GERIMMO procédera à une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droit de la société absorbée, ladite société absorbante réduisant en outre son capital en vue d'annuler les actions émises par elle-même qu'elle recevra à l'occasion des apports effectués par la société absorbée. 3 - Evaluation de l'actif et du passif de la Société RGG dont la transmission à la Société GERIMMO est prévue : - actif : 3 669 890 € - passif : 952 588 € 4 - Rapport d'échange des droits sociaux : 732 actions de 10 € de la société GERIMMO pour 24 500 actions de 100 € de la société RGG. 5 - Montant prévu de la prime de fusion : 2 709 982 €. 6 - Le projet de fusion a été établi en date du 22/11/2019 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON au nom de la société GERIMMO le 26/11/2019 et au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON au nom de la société RGG le 26/11/2019..